

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{ER} MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de mars à 19 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS

Président

1 RATIER Joël

Vice-présidents

2 ROUGIER Jean-Marie

3 ALLARD Pierre

4 LACROIX Philippe

5 TUYERAS Sylvie

6 DUCHAMBON Jean

7 GRANET Jean-Pierre

8 DARDILHAC Annie

9 VOUZELLAUD Raymond

10 ALLARD Jean-Luc

11 NEBOUT-LACOURARIE Martine

Conseillers communautaires

12 BERTRAND Jacques

13 BRANDY Claude

14 CHAZELAS Laurence

15 COINDEAU Lucien

16 DESROCHES Bernadette

17 GANDOIS Philippe

18 LALANDE Olivier

19 MAGDZIAK Nadia

20 MANDON Francis

21 PFRIMMER-PICHON Joëlle

22 PIERREFICHE Josiane

23 REJASSE Jocelyne

24 SOULAT Annie

25 SOULIMAN-COURIVAUD Aude

26 SOURY Luigia

27 TRICARD Hélène

PROCURATIONS

BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire, à GANDOIS Philippe, conseiller communautaire

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

COUTET Claudine, conseillère communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, à CHAZELAT Laurence, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, excusé représenté par MAGDZIAK Nadia, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLEY Christine, conseillère communautaire

DELORD Mylène, conseillère communautaire

GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Olivier LALANDE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- EXPRIME sa légitime inquiétude sur la mise en œuvre de la carte scolaire départementale 2018 et demande instamment au Ministère de l'Education Nationale de revoir sa construction, en prenant en compte les besoins des territoires et des habitants.

- MANDATE monsieur Joël RATIER, président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, pour assister au comité directeur de l'association des maires de France, le 30 mai 2018 à Paris.

- ACCEPTE que la communauté de communes Porte Océane du Limousin prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

A la majorité, Monsieur Olivier LALANDE s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2018.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- ARRÊTE le compte de gestion de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentent un excédent de fonctionnement de 2 338 056,08 € et un déficit d'investissement de 82 669,57€.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget de la communauté de communes Porte Océane du Limousin comme suit :

1) Affectation en "Réserves"	
Art. 1068 pour RAR	1 438 056,08
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2018 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	900 000,00
TOTAL	2 338 056,08

- ARRÊTE le compte de gestion du service ordures ménagères pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du service ordures ménagères pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentent un excédent de fonctionnement de 78 233,91 € et un excédent d'investissement de 291 736,63 €.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du service ordures ménagères, comme suit :

1) Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2018 ligne 00	78 233,91
2) Excédent d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	291 736,63

- ARRÊTE le compte de gestion des ateliers relais pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif des ateliers relais pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentent un déficit de fonctionnement de 172 627,95 € et un déficit d'investissement de 656 618,00 €.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation des ateliers relais, comme suit :

1) Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2018 ligne 002	172 627,95
2) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	656 618,00

- ARRÊTE le compte de gestion du SPANC pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du SPANC pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentent un excédent de fonctionnement de 101 410,95 € et un excédent d'investissement de 21 563,73 €.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du SPANC, comme suit :

1) Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2018 ligne 002	101 410,95
2) Excédent d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	21 563,73

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « Chez Barataud » à Saint-Martin-de-Jussac pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « Chez Barataud » à Saint-Martin-de-Jussac pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « Chez Barataud » à Saint-Martin-de-Jussac, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	19 369,09
--	-----------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « le Clos des Vignes » à Chaillac-sur-Vienne pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « le Clos des Vignes » à Chaillac-sur-Vienne pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « le Clos des Vignes » à Chaillac-sur-Vienne, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	25 325,44
--	-----------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « L'Etang » à Saint-Martin-de-Jussac pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « L'Etang » à Saint-Martin-de-Jussac pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « L'Etang » à Saint-Martin-de-Jussac, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	113 460,09
--	------------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « Les Haies Vives » à Javerdat pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « Les Haies Vives » à Javerdat pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « Les Haies Vives » à Javerdat, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	71 666,34
--	-----------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « Les Rochers » à Saillat-sur-Vienne pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « Les Rochers » à Saillat-sur-Vienne pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « Les Rochers » à Saillat-sur-Vienne, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	7 534,88
--	----------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « ZIAC de La Vergne » à Saint-Junien pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « ZIAC de La Vergne » à Saint-Junien pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont égaux à zéro tant en fonctionnement, qu'en investissement.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « ZIAC de La Vergne », comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	174 598,06
--	------------

- ARRÊTE le compte de gestion du lotissement « Zone de Boisse », à Saint-Junien pour l'exercice 2017, dont les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du lotissement « Zone de Boisse », à Saint-Junien pour l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, présentent un fonctionnement égal à zéro et un déficit d'investissement de 575 795,69 €.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du lotissement « Zone de Boisse », à Saint-Junien, comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2018 ligne 001	575 795,69
--	------------

- AUTORISE le président à signer les contrats de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un bâtiment du CIRIR, dans la limite de l'enveloppe financière actualisée à 260 000 hors taxe et le charge de les notifier pour attribution et engagement de l'opération.

- SOLLICITE l'ajustement du plan prévisionnel de financement en dépenses au budget de l'exercice en cours, article 2313 et sollicite la participation financière de l'Etat dans le cadre des actions de la DETR et du DSIL, conformément aux arrêtés portant attribution des subventions.

-AUTORISE le président à signer les accords-cadres à bons de commandes, pour des prestations de maintenance des installations du centre aqua-récréatif de Saint-Junien et de la piscine de Videix, au vu du rapport d'analyse des offres à intervenir et de la proposition de classement établie par la Commission, à les notifier et à les exécuter à hauteur des besoins annuels déterminés par les services.

- CHARGE le président de représenter la communauté de communes au sein de l'association Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine,

- DECIDE le versement d'une adhésion de 7500 € nets pour l'année 2018 à l'association Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine.

- DECIDE d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le SYDED et CALITOM pour l'utilisation de la déchetterie de Saint-Junien, dont l'objet est l'actualisation des tarifs et de la population.

- DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel de fonctionnement 2018 de la réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon, pour un montant global de 124 655,00 euros.

- DECIDE d'approuver le plan d'actions 2018 de la réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon.

- DECIDE de prendre en charge les frais des membres du conseil scientifique et des scientifiques ayant un intérêt commun aux travaux de la réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon.

- DECIDE d'approuver l'adhésion de la Porte Océane du Limousin au conservatoire d'espaces naturels du Limousin pour l'année 2018, pour un montant de 650,00 €.

- ADOPTE les tarifs de la boutique et de la billetterie de la maison de la réserve – Espace météorite Paul Pellas, à compter du 15 mars 2018.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Président



